



La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) de Vendée
Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC
(SNUipp) de Vendée

à
Mesdames et Messieurs les Maires
Département de la Vendée

La Roche sur Yon, le mercredi 6 février 2019

Objet : carte scolaire 2019 dans les écoles publiques du département

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Lundi 14 janvier, Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes annonçait officiellement les moyens attribués aux départements pour effectuer la rentrée scolaire 2019. Concernant notre département, 18 postes seront supprimés dans les écoles publiques, dans un contexte d'affichage national de « *priorité au primaire* ».

Lors du Comité Technique Académique, Monsieur le Recteur n'a apporté aucune explication sur la répartition des postes dans notre académie. Alors que le scénario initial des services du rectorat prévoyait une suppression de 11 postes en Vendée, le Recteur annonce 7 suppressions, sans apporter aucun argument, rejetant toute discussion.

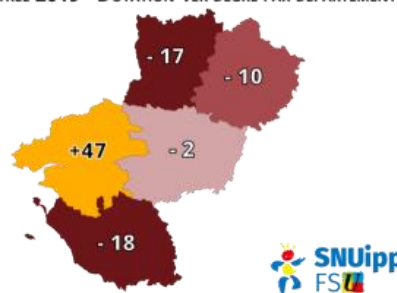
Plusieurs éléments objectifs montrent pourtant que cette décision de retrait de 18 postes n'a aucun fondement objectif :

✚ Le nombre d'élèves à la rentrée 2019 est supérieur de 30 % à la prévision (prévision – 723 ; constat – 500), la Vendée a été le seul département de l'académie à avoir dégradé son nombre d'élèves par classe ;

✚ La prévision de la baisse des effectifs est moins forte que l'an passé (suppression de 18 postes en 2018 pour une prévision de – 723 élèves, suppression de 18 postes en 2019 pour une prévision de – 685 élèves) ;

✚ Le pourcentage d'emplois affectés au remplacement est le plus faible de l'académie (8,31 %, soit 0,48 poste / école), alors que la structuration des écoles nécessite une utilisation forte des remplaçants (74% des écoles ont 5 classes ou moins et 54%, 4 classes ou moins).

RENTREE 2019 - DOTATION 1ER DEGRE PAR DEPARTEMENT



Concrètement, à la rentrée 2019, aux 18 retraits d'emplois s'ajouteront les dédoublements de 5 classes de CE1 en éducation prioritaire. Cela représente donc 22 postes à retirer des autres structures, sachant que notre département comptabilise 308 écoles publiques. Cette mesure budgétaire aura donc un impact lourd sur les écoles vendéennes.

Selon le rectorat, la situation de la Vendée serait « privilégiée » par rapport aux autres départements de l'académie. En effet, leur analyse se base uniquement sur un élément statistique macroscopique appelé le P/E, soit le nombre de professeurs pour 100 élèves. Outre le fait que cet indicateur intègre l'ensemble des professeurs des écoles, pas uniquement ceux titulaires d'une classe (enseignants spécialisés, formateurs, remplaçants...), **la comparaison avec des départements aux réalités différentes occulte la ruralité vendéenne** qui se traduit notamment par la multiplicité d'écoles disposant d'un nombre de classes limité. Ces « petites » structures permettent de conserver une école de proximité dans la plupart de nos communes. Cela signifie concrètement une large répartition territoriale des moyens d'enseignement dans le département (contrairement à la concentration observée dans les zones plus urbaines) dans des classes à multi-niveaux qui nécessitent donc des effectifs plus réduits. Ainsi, du fait de la prise en compte de la baisse démographique, même une dotation de 0 poste aurait permis aux élèves vendéens de disposer globalement de meilleures conditions d'encadrement à la rentrée prochaine.

Alors que notre département rural souffre d'un manque chronique de moyens dédiés au remplacement, que les ouvertures de classes spécialisées sont indispensables, que la baisse des effectifs dans toutes les classes se fait attendre, les écoles rurales vendéennes vont se trouver exposées à plusieurs dizaines de fermetures. Où sera alors la volonté de préserver les services publics en milieu rural, où en serons-nous de la volonté affichée de dialogue et d'écoute.

L'ensemble de ces éléments ont été portés par les représentants des élus, des parents d'élèves et des enseignants lors de la préparation de la rentrée 2018, notamment lors des CDEN. **En agissant collectivement, nous avons obtenu, d'une part le rétablissement de la phase de carte scolaire de juin, permettant d'affiner les prévisions et d'ajuster les mesures, et, d'autre part l'engagement qu'aucune fermeture de classe ne soit prononcée à la rentrée**, tout en permettant la mise à disposition d'un enseignant supplémentaire dans les situations de forte tension à la hausse. Cette organisation permet aux écoles, aux maires, aux enseignants de préparer sereinement la rentrée au plus tôt.

Par ailleurs, des discussions sont actuellement en cours en Vendée entre l'Association des Maires, la Préfecture et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale au sujet des « **conventions ruralité** ». Déjà en vigueur dans d'autres départements, ces conventions ruralité se présentent sous la forme d'accord entre l'Etat et les élus des représentants des collectivités territoriales concernées. L'Etat s'engage à établir les conditions de mise en œuvre d'un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation dans le 1^{er} degré public. Officiellement, l'objectif est de « *proposer des solutions adaptées aux enjeux démographiques et géographiques de chaque territoire, à partir d'un diagnostic partagé par les acteurs locaux* ».

Le 12 novembre dernier, lors d'une audience à la préfecture avec Madame la sous-préfète de Fontenay Le Comte et Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, ces dernières nous ont exposés les contours de ce document, toujours en réflexion¹.

Il nous a été précisé que le document s'approcherait de la convention ruralité signée en Mayenne, qui vise notamment à « *réfléchir à l'offre scolaire et périscolaire en faisant appel à différentes échelles (département, territoire intercommunal, établissement public de coopération intercommunal (EPCI), bassin de vie, commune) pour imaginer les regroupements pertinents et les mutualisations nécessaires* ». Concrètement, cela se traduit progressivement, en Mayenne et dans d'autres départements ruraux, par des fusions ou regroupements d'écoles (et donc des fermetures de structures scolaires dans certaines communes), la délocalisation de élèves de CM1 et CM2 dans la ville du collège de secteur, l'augmentation du nombre d'enfants contraints d'emprunter des transports scolaires, la dévitalisation de certains territoires par la perte de leur école, parfois dernier service public présent localement aux côtés des mairies.

Nous ne sommes pas contre les évolutions du service public d'éducation, mais les échanges et les décisions qui en découlent doivent être fédérateurs, dans l'intérêt des élèves de tous les territoires, et non sources de divisions ou de clivages.

Nous comptons une fois encore sur votre soutien pour défendre l'intérêt des écoles publiques et des élèves vendéens face aux perspectives d'une dégradation du service public d'éducation dans l'ensemble de notre territoire. Nous restons bien entendu, comme par le passé, à votre disposition pour d'éventuelles explications plus en détail, en rapport avec la situation de votre commune.


Veillez recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le SNUipp-FSU Vendée,
Pierre CAMINADE,

Johann JOLY

Sylvette LALO

Pour la FSU de Vendée
Jean-Jacques BOBIN



Co-secrétaires départementaux

Secrétaire départemental

¹ Lire le compte-rendu complet de cette audience sur notre site : <http://85.snuipp.fr/spip.php?article2366>